

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 26 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six MAI à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAILLARD Maire.

PRESENTS : M. GAILLARD, MME GARRELIS, MME CHEBASSIER, M. FIDALGO, M. PASSERIEUX, M. LACOSSE, M. PAUILLACQ, MME LEBRETON, MME le BAIL, MME OLIVER, M. SENNAVOINE, M. LE LAY, MME LE LAY

EXCUSEE : MME BARRAU Mylène (procuration à M. Gaillard)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SENNAVOINE Nicolas

ORDRE DU JOUR

[Approbation des comptes rendus des séances du 9 et 27 Avril](#)

Les comptes rendus des séances précédentes ne faisant l'objet d'aucune observation, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Marché hebdomadaire

Dans le cadre du marché hebdomadaire dont le démarrage est prévu le 30 Mai 2021, monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité publique ainsi que dans un souci de bonne gestion du domaine public, il convient d'adopter un règlement intérieur.

La commission paritaire avec l'aide de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bordeaux a élaboré un règlement reprenant les différents points suivants :

- Les dispositions générales
- Les conditions d'accès
- L'attribution des emplacements
- La police des emplacements
- La police générale

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'approbation de celui-ci, afin d'établir l'arrêté municipal portant sur le règlement du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu approuve à l'unanimité le règlement intérieur du marché.

Monsieur le Maire informe les élus qu'à ce jour il y aurait 9 exposants qui proposeraient des produits alimentaires et 10 exposants d'artisanats et autres.

La commission a souhaité que soit mis en place un tour de garde d'un binôme d'élus chaque dimanche.

Un calendrier d'animations est travaillé avec les élus.

L'achat de 2 barnums et une machine à café est prévu pour la buvette du Comité des Fêtes.

Tarification des emplacements

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire à présent, de délibérer sur la tarification au mètre linéaire occupé par chaque exposant.

Sur proposition de la commission paritaire, monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal pour avis la tarification suivante :

- ⇒ 0.30 centimes le mètre linéaire par exposant et par dimanche
- ⇒ Forfait de 2 euros par dimanche pour le branchement en eau et/ou en électricité pour les exposants qui le souhaiteront

Le Conseil Municipal après en avoir débattu approuve à l'unanimité, la tarification suivante :

- ⇒ 0.30 centimes le mètre linéaire par exposant et par dimanche
- ⇒ Forfait de 2 euros par dimanche pour le branchement en eau et/ou en électricité pour les exposants qui le souhaiteront.

Les droits de place de ce futur marché seront reversés au sein de la régie municipale, Madame Chebassier Delphine, régisseuse adjointe sera chargée de récupérer les fonds une fois par trimestre.

Une réunion est programmée le vendredi 28 mai afin de mettre au point les derniers préparatifs, notamment un plan de la place avec les emplacements des exposants, en respectant bien sûr les distances règlementaires dues à la crise sanitaire.

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Comme mentionné dans le règlement intérieur du marché hebdomadaire – article 6, monsieur le Maire doit signer une convention d'utilisation du domaine public avec chaque exposant.

Il rappelle que celle-ci *« est personnelle, ne peut être ni cédée, ni sous-louée, ni vendue à l'occasion d'une mutation du commerce. Elle est valable pour une durée déterminée, peut être éventuellement renouvelable ou reconduite tacitement, et soumise à un droit de place. »*

« Elle peut être résiliée si son bénéficiaire ne respecte pas les conditions de sa délivrance (non-

paiement de la redevance, non-respect des horaires précisés dans le règlement, fonds de commerce en liquidation judiciaire). »

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal, pour l'autoriser à signer avec chaque exposant une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu autorise, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine publique avec chaque exposant, pour une durée d'un an, renouvelable.

FDAEC 2021

Devant la vétusté du parc informatique de l'école, la mauvaise connexion au réseau internet, et afin d'assurer une meilleure qualité de l'enseignement des enfants scolarisés à Caudrot, monsieur le Maire souhaite déposer un dossier de renouvellement d'école numérique.

Il indique au Conseil Municipal que la commune peut bénéficier du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) et communique les modalités d'attribution.

Le montant du FDAEC attribué pour l'année 2021 s'élève à 15 920 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de réaliser en 2021 l'opération suivante :

- Amélioration du réseau internet et de la WIFI	7 954.85 € H.T
- Câblage	11 570.52 € H.T
- Parc informatique	34 716.11 € H.T

Total de l'opération	54 241.48 € H.T

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à réaliser l'opération énoncée ci-dessus.

Demandes de subvention

- Sapeurs-Pompiers de Saint-Macaire

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du centre de secours de SAINT-MACAIRE sollicitant le Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention.

En effet, cette association qui a pour but de favoriser l'entente à l'intérieur du corps et d'assurer une aide effective à ses membres, a subi cette année, une forte baisse de son budget suite aux restrictions sanitaires notamment les fonds récoltés pour la vente des calendriers, principale source de revenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu décide par 1 Abstention et 12 voix POUR d'octroyer à l'association des Sapeurs-Pompiers de SAINT-MACAIRE une subvention de 50 €.

- Comité des fêtes de Caudrot

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu monsieur Frédéric LACOSSE, président de l'association CAUDROT'ANIM, qui a en charge l'animation communale, depuis le 1^{er} Janvier 2019.

Ce dernier a sollicité monsieur le Maire pour l'octroi d'une subvention afin d'organiser les différentes manifestations programmées pour cette année, notamment la fête communale qui se déroulera les 16, 17 et 18 Juillet.

Monsieur le Maire propose de verser à cette association une subvention de 3000 € pour l'année 2021, comme les années précédentes.

Par ailleurs, lors de son entretien avec le président de l'association, ce dernier a émis le souhait d'acquérir une tireuse à bière qui servira pour tous les évènements festifs.

Afin de ne pas trop imputer le budget de cette association, le Président a sollicité monsieur le Maire pour l'octroi d'une participation à hauteur de 300 € pour l'achat de cette tireuse à bière. Elle servira notamment à la buvette le dimanche matin et donc au dynamisme du marché hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 3000 € à l'association CAUDROT'ANIM, pour l'année 2021 et de participer à l'achat d'une tireuse à bière à hauteur de 300 €, qui servira aux différentes manifestations communales.

Projet Eolienne sur la commune de Sainte Foy La Longue

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les documents concernant un projet éventuel d'implantation d'éoliennes sur la commune de Sainte Foy la Longue par vidéoprojecteur.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un **avis défavorable** (12 voix contre, 1 abstention) à ce projet pour les motifs suivants :

- ⇒ L'impact visuel : déstructuration des paysages et des coteaux
- ⇒ L'impact écologique : déboisement, injection de béton dans le sol, tranchées de liaison
- ⇒ L'incohérence au niveau des interdictions d'urbanisme en vigueur
- ⇒ Le risque de pollution/nuisance sonores que ceux-ci peuvent créer
- ⇒ La proximité des habitations du projet

Toutefois, il s'agit d'un avis à titre indicatif, la décision concernant le projet d'implantation revient en effet à la commune de Ste Foy la Longue.

La séance est levée à 21 h 30.